

L'écho de la Semène

N° 8 décembre 2023



Et voilà le numéro 8 de notre petit canard de l'AAPPMA de Saint-Didier et sa région. Ce support sans ambition est adressé deux fois par an par mail aux adhérents disposant de ce moyen de communication, il est aussi accessible sur notre site Internet.

Ce huitième numéro sera adressé aux adhérents 2023 (titulaires d'une carte de pêche 2023 de l'AAPPMA de Saint-Didier) soit par mail soit par courrier.

Le N°7 se terminait sur les activités prévues au deuxième semestre de cette année. Ce N° retracera les principaux événements qui se sont déroulés depuis.

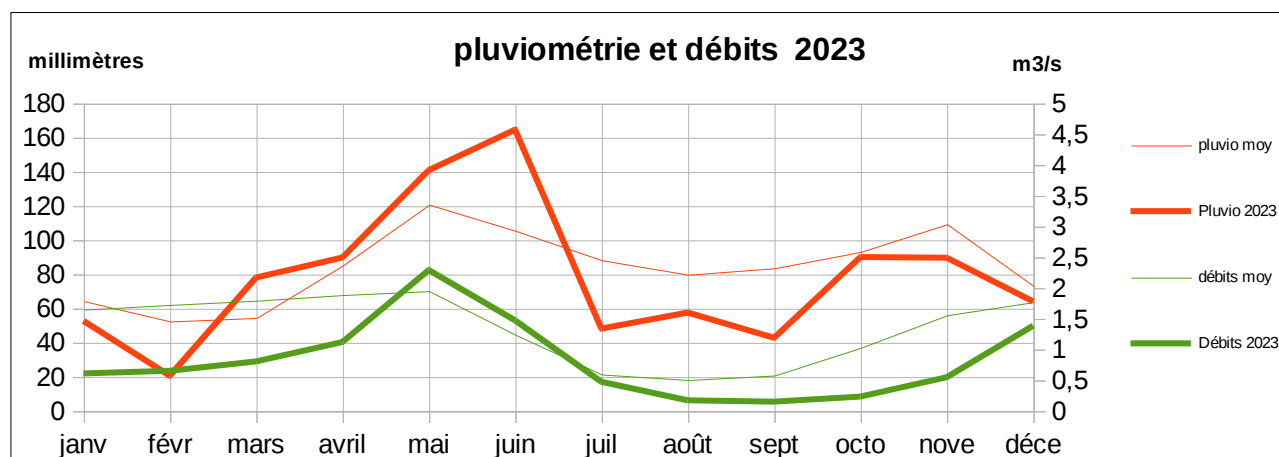
2023 encore une année difficile pour la Semène.

Si l'année 2022 détient le record, 2023 est une année à faible débit ; ainsi le débit moyen annuel (DMM) mesuré à la station du Crouzet depuis 1963 est très faible : 1092 litres par seconde, c'est seulement 61 % du module interannuel (1790 l/s de 1963 à 2023). Il s'agit aussi de la neuvième année consécutive de débits inférieurs à la moyenne, c'est historique !

Saint-Didier dispose d'une station de l'association « infoclimat » depuis 2013. Nous pouvons constater que les précipitations de 2023 sont quasiment normales par rapport à la moyenne des 11 dernières années.

Il y a corrélation entre la quantité de pluie et le débit de la Semène. Mais la croissance des plantes à partir d'avril, l'évaporation due aux fortes chaleurs entre les mois de juillet et novembre, les prélèvements pour la production d'eau potable et l'abreuvement des animaux ont grandement influencé les débits malgré l'abondance des pluies de mars à juin.

Cette situation est éclairée par le graphique ci-dessous. En rouge la pluviométrie mesurée en millimètres d'eau tombés à Saint-Didier, en vert les débits mensuels mesurés à la station du Crouzet à Saint-Didier. En trait fin de même couleur les moyennes.



En 2023 les débits mensuels ont été inférieurs aux débits moyens sauf en mai et juin, le débit journalier le plus faible mesuré est de 60 litres par seconde le 24 août et le débit le plus élevé de 11 m³ par seconde le 13 mai. Le débit instantané le plus fort était de 15,1 m³ par seconde le 13 mai vers 9 heures.

Les fortes pluies d'avril, mai et juin en Haute-Loire ont fait que notre département a été un des derniers à prendre des mesures de restrictions des usages de l'eau le 7 août, mais la faiblesse des précipitations et un automne particulièrement chaud ont conduit les services de l'État à lever les restrictions seulement le 12 décembre alors qu'une partie de la France était inondée.

Ce que nous observons sur notre rivière Semène, rivière de moyenne montagne, se vérifie à l'échelle de notre pays et du monde. Il n'y a plus de doute, les activités humaines génèrent le dérèglement climatique.

- le 24 août 2023 il a fait 35,4 °C sous abri à Saint Didier,

- entre le 23 septembre et le 17 octobre 2023 (soit 25 jours) pas une goutte d'eau n'est tombée à Saint-Didier.

- le barrage de Naussac construit pour soutenir le débit de l'Allier et de la Loire pour satisfaire les usages de l'eau et les besoins des milieux naturels est plein à 29 % le 30 décembre 2023.

La protection de la ressource devient un enjeu pour aujourd'hui et demain. En tant que pêcheurs la quantité et la qualité de l'eau de nos rivières sont importantes mais nous ne sommes pas les seuls acteurs nous devons tous prendre nos responsabilités :

- des plantes moins gourmandes en eau nécessitent moins d'irrigation et donc moins de retenues collinaires ou autres,
- des réseaux de distribution d'eau potable sans fuites et interconnectés pour être sécurisés,
- une réutilisation des eaux traitées par les stations d'épuration pour l'arrosage ou le lavage des rues et autres,
- un développement de l'utilisation de l'eau de pluie pour les toilettes ou les potagers.



Les carnets de captures ont 25 ans.

Depuis 1999, l'AAPPMA de Saint-Didier a mis en place le « carnet de captures ». Ce support est rempli par des pêcheurs volontaires qui notent à chaque sortie, le temps de pêche, le secteur, la technique utilisée et la taille de toutes les truites capturées (maillées ou non, conservées ou graciées).

Cela nous permet en lien avec la pêche d'inventaire réalisée tous les deux ans à Vial par la Fédération de Haute-Loire de connaître finement la population de truites sauvages sur la rivière Semène.

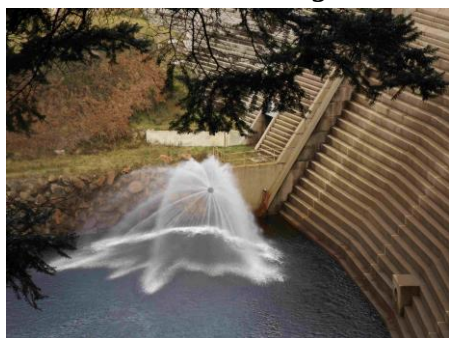
Au bout de 25 ans l'étude porte sur plus de 23 000 truites mesurées lors de près de 4 000 parties de pêche. Depuis 20 ans la taille moyenne des truites capturées est de 19,7 cm. Depuis que la maille est à 23 cm (2000) plus de 23 % des truites capturées dépassent la taille légale de capture.

En 2023, 11 pêcheurs ont retourné leur carnet ; sur 116 sorties ils ont capturé 624 truites. Comme chaque année une synthèse sera faite et chaque pêcheur volontaire recevra le document d'analyse des résultats.

Depuis quelques années nous constatons un essoufflement des pêcheurs volontaires. Pour continuer à comprendre la population de truites fario sauvages de la Semène, de mesurer les incidences du changement climatique il est primordial de disposer de plus de volontaires. C'est facile : les carnets sont disponibles sur le site internet de notre AAPPMA et le jour de l'Assemblée générale.



Des nouvelles du barrage des Plats.



Vidangé en 2005, percé en 2006, le barrage a été réhabilité en 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2016 la propriété du barrage a été transférée du Syndicat des barrages de Firminy à St Etienne métropole (SEM).

Depuis que la réhabilitation a été actée, un arrêté préfectoral a prévu la mise en place d'une « Commission consultative de suivi ». En décembre 2023, s'est tenue la 14^{ème} réunion de cette commission.

En 2023, le barrage a été plein ; le soutien d'étiage n'a été utilisé que pendant 2 semaines. La qualité de l'eau en amont a été bonne contrairement à 2022, toutefois la retenue est eutrophisée : pas d'oxygène dès 4 mètres de profondeur.

En aval les objectifs de 17°C et de 7 mg d'oxygène sont toujours difficiles à tenir. La solution retenue en 2022 pour améliorer la qualité de l'eau restituée : « l'aérateur hypolimnique » risque d'être abandonnée par SEM pour des raisons financières. Les représentants des pêcheurs estiment que les aérateurs constituent la meilleure solution.

La fraie sur la Semène à l'automne 2023.

Pour que le cycle de la reproduction de la truite fario débute, deux facteurs déclenchant existent : la durée du jour et surtout la température de l'eau. Cette dernière doit être inférieure à 10 degrés et le préférendum se situe entre 4 et 6 degrés. Depuis le 30 novembre la température de l'air et donc de l'eau a sérieusement baissé, la fraie a débuté début décembre.

On peut dire que la fraie de l'hiver 2023-2024 s'est terminée vers le 15 décembre.

La réfection du pont de la Séauve sur la Semène.

Ce pont date du XVI^{ème} siècle d'après les historiens (Ponts de la Haute-Loire Jean Chervalier 2ème édition 2004). Sa forme actuelle date de 1782. Il méritait bien des travaux vu l'importance de la circulation actuelle.

Malheureusement, le dossier déposé par le Conseil Général de la Haute-Loire ne prévoyait pas de travaux dans le lit de la Semène et ainsi aucune pêche de sauvetage ou mise en place de batardeaux n'ont été réalisées. Et fin juillet un engin évoluait dans la rivière pour installer des échafaudages en aval et en amont immédiat du pont.

Suite à notre demande l'OFB (Office Français de la Biodiversité) est intervenu auprès de l'entreprise.

Une fois les travaux terminés, les échafaudages ont été démontés en décembre, sans se soucier de la reproduction des truites notamment sur un parcours spécifique.

Une lettre cosignée par la fédération de pêche de Haute-Loire et notre AAPPMA a été adressée au préfet de Haute-Loire. Gageons que pour d'autres travaux les précautions nécessaires soient prises.



Travaux à la centrale électrique des Mazeaux à la Séauve.

Le 30 juillet 2019, la Fédération de pêche de Haute-Loire et des bénévoles de l'AAPPMA réalisaient une pêche de sauvetage dans le bief alimentant la centrale. 123 truites étaient transférées dans la Semène. Depuis cette opération la centrale n'a pas fonctionné (voir photo du canal ci dessous).

Un arrêté préfectoral autorise l'exploitation de cette installation avec des travaux à réaliser au préalable. L'objectif de ces travaux est de réaliser des échancrures à la crête de la retenue pour assurer le débit réservé de 190 l/s par la passe à poissons et un débit biologique de 350 l/s entre le 1^{er} avril et fin juin pour garantir l'émergence et le développement des alevins de truites fario.

Ces travaux se sont déroulés cet été.



Participez à l'Assemblée générale de votre AAPPMA.

L'Assemblée générale de votre AAPPMA aura lieu le dimanche 21 janvier 2024 à 9 heures 30 à la mairie de Saint-Didier en Velay.

L'ordre du jour :

- bilan d'activités 2023,
- bilan financier 2023 et budget prévisionnel 2024,
- orientations 2024.

Venez nombreux, participez à la vie de votre association, encouragez les bénévoles...

L'organisation du plan d'eau de Saint-Didier pour l'année 2024.

Voici l'organisation prévue :

- La pêche sera ouverte les dimanches matin du 4 février au 3 mars. Les truites seront payées 2,5 euros.
- La pêche sera ouverte les samedis et dimanches du 9 mars jusqu'au 1^{er} avril avec un quota de 3 truites **par jour et par pêcheur**.
- La pêche sera ouverte tous les jours du 2 avril au 23 novembre, avec le quota ci-dessus. Cela dans le but de prolonger la saison pour les amateurs de pêche au coup, importants également aux yeux du bureau de votre AAPPMA.

Il y aura plusieurs lâchers de truites au plan d'eau.

Le dimanche matin, c'est le moment de la convivialité, mais aussi celui des échanges sur la pêche, les poissons, les différentes techniques et la protection des milieux. Venez dans votre chalet pour y rencontrer les bénévoles.

Les truites lâchées au plan d'eau sont plus mordues que les sauvages, elles permettent aussi à des pêcheurs prisant moins d'arpenter les ruisseaux et rivières de s'adonner à ce passe-temps favori ou à de jeunes enfants de débiter en capturant quelques truites. Il n'y a plus de lâchers dans la Semène, nous compensons par des lâchers dans le plan d'eau. Faites en sorte que le maximum de pêcheurs puisse en profiter.

Où trouver la carte de pêche 2024 et à quel prix ?

Types et tarifs des cartes de pêche pour 2024 en Haute-Loire

- Carte annuelle interfédérale à tarif unique permettant de pêcher dans 91 départements	110 euros
- Carte annuelle adulte départementale (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	85 euros
- Carte annuelle mineur (moins de 18 ans, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	25 euros
- Carte découverte femme (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	40 euros
- Carte annuelle découverte (moins de 12 ans, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche à 1 seule canne)	7 euros
- Carte hebdomadaire (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	35 euros
- Carte journalière (1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat, tous modes de pêche)	13 euros

Vous trouverez les cartes de pêche de votre AAPPMA chez nos dépositaires :

Saint-Just-Malmont au resto bar PMU "Le Grand Galop"	04 77 35 67 50
Saint-Victor-Malescours au bar tabac "M&M'S"	04 71 61 02 48
Mme Annie Lardon, La Gare Saint Didier-en-Velay	04 71 66 29 23
Camping La Fressange Saint-Didier en Velay	04 71 66 25 28

Attention : certains de nos dépôts peuvent être fermés, téléphonez avant de vous déplacer. Vous pouvez aussi appeler le 06 07 16 42 79, une solution sera trouvée pour acquérir le précieux sésame.

Vous pouvez aussi prendre votre carte sur votre ordinateur personnel en vous connectant sur www.cartedepeche.fr, choisir l'AAPPMA de Saint-Didier-en-Velay et sa région, puis en l'imprimant après paiement sécurisé par carte bancaire.

Retrouvez-nous sur le site de l'AAPPMA : <http://aappma-de-saint-didier-en-velay.e-monsite.com/>

Contact du président de l'AAPPMA de Saint-Didier : 06 09 02 35 16

laurent-breuil@outlook.fr

